

NOUVELLES POLITIQUES NATIONALES ET ETRANGERES.

Octidi 18 Ventôse, an V.

(Mercredi 8 Mars 1797.)

Empressement des habitans de la Romagne à accueillir les Français — Asyle offert au pape et à mesdames de France par le roi et la reine de Naples, lorsqu'ils apprirent la défaite de l'armée papale. — Etat de l'armée de l'archiduc Charles dans le Tyrol. — Nouvelles des bords du Rhin et de la Belgique. — Arrivée à Paris des envoyés du pape.

Prix de l'abonnement, 9 liv. pour trois mois, 16 liv. pour six mois, et 30 liv. pour un an.

I T A L I E.

De Bologne, le 14 février.

On ne sauroit donner trop d'éloges aux mesures qu'à prises Buonaparte pour maintenir le bon ordre & le respect du culte & des propriétés dans les états du pape. Il ne s'est élevé encore aucunes plaintes contre l'armée française, & il paroît que les habitans de la Romagne ont montré le plus grand empressement à accueillir les Français. On raconte même à cet égard un fait assez curieux ; c'est que les troupes du pape ayant voulu entrer dans Ancône, s'en virent fermer les portes par les habitans, qui déclarerent qu'elles ne seroient ouvertes qu'aux vainqueurs ; & les troupes du pape ayant été battues, ne purent en effet entrer dans Ancône.

De Rome, le 17 février.

A la nouvelle des désastres de l'armée papale, sa majesté sicilienne a expédié un courier au prince Belmonte à Parme, pour lui ordonner de se rendre sur-le-champ auprès du général Buonaparte, & l'intercéder en son nom pour sa sainteté. Le prince Belmonte est parti aussitôt, & l'on ne doute pas qu'il n'obtienne du général français de se relâcher des conditions rigoureuses que dicte ordinairement la victoire. Avant le départ de ce courier, sa sainteté avoit écrit au roi de Naples pour lui faire part de sa situation ; & elle en avoit reçu une réponse pleine d'intérêt, où le roi l'assuroit que si les circonstances devenoient plus critiques, il lui offroit une asyle dans son palais, & qu'il y seroit reçu avec le respect dû à son caractère.

Mesdames de France, qui depuis long-tems résident à Albano, avoient écrit par le même courier à la reine de Naples, que dans l'état de trouble où se trouvoient les états du pape, elles avoient pris le parti de se retirer dans le royaume de Naples. La reine leur a répondu qu'elle les engageoit vivement à prendre ce parti, &

qu'elles trouveroient dans les états du roi, son époux, un asyle assuré.

T Y R O L.

D'Inspruck, le 19 février.

Les Français attaquèrent le 9, à l'improviste, nos avant-postes près de Deutsch-Metz, prirent deux canons & firent plusieurs prisonniers. Le général Vukassovich se porta sur-le-champ avec des renforts de ce côté & repoussa l'ennemi. Nos troupes rentrent dans leurs premières positions.

S U I S S E.

De Zurich, le 25 février.

On assure que le général Buonaparte vient d'inviter le corps helvétique à établir un cordon de troupes aux frontières de l'Italie, où les habitans sujets de quelques cantons suisses favorisent les Autrichiens & n'aiment pas les Français : ces derniers, en poursuivant les prisonniers déserteurs, pourroient aussi violer le territoire suisse ; ce qu'on veut sans doute prévenir par la présence des troupes helvétiques.

A L L E M A G N E.

De Munich, le 20 février.

Le général-major de Hauhenhausen vient de présenter à notre électeur un mémoire aussi curieux qu'intéressant ; il y est question du détail des frais qu'a fait la Bavière depuis le premier avril 1790 jusqu'au premier avril 1796, pour le passage, les quartiers & les approvisionnemens des troupes autrichiennes, tant par l'électorat que par le Haut-Palatinat.

Il résulte de ce décompte, que seulement dans ces six années, 258,000 hommes & 102,000 chevaux ont traversé la Bavière.

Le nombre des prisonniers français qui, dans la même période, ont passé dans les états héréditaires, monte à 42,774 ; celui des invalides à 2,353.

Ces diverses marches ont coûté à l'électeur un million 748,394 florins d'Allemagne, sans compter ce qu'il reste

à évaluer pour les mêmes frais pendant les neuf derniers mois, où les transports & les passages ont été encore plus considérables.

De Kempton, le 20 février.

Nous voyons journellement passer des troupes sur notre territoire pour se porter sur Clagenfurth, qui est le rendez-vous de toutes celles qui viennent de l'intérieur des états héréditaires pour renforcer l'armée du général Alvinzy, désormais sous les ordres de l'archiduc Charles.

Dans le moment présent, cette armée consiste en 57 bataillons d'infanterie allemande; 18 bataillons d'infanterie hongroise; 4 bataillons de grenadiers; 14 bataillons de Granize; 3 bataillons d'infanterie d'un corps franc de Mahoni; 2 compagnies de volontaires de Vienne; 52 escadrons de cavalerie.

On nous annonce que dans peu toute cette masse sera doublée.

De Francfort, le 24 février.

Nous apprenons du Tyrol que le corps autrichien qui occupe les environs de Goerz a été porté à 30,000 hommes, & les avant-postes qui s'étoient repliés jusqu'à Deutsch-Metz, ont repris leurs positions près de Zambana.

Cependant l'armée française faisoit ses dispositions & paroissoit vouloir se porter en avant. L'aile droite, sous les ordres des généraux Massena & Augereau, s'étoit approchée de la Piave & menaçoit de passer cette rivière, pour se porter ensuite par le Frioul sur Trieste.

Il y a des mouvemens dans l'armée du Bas-Rhin. Il paroît qu'on veut masquer des opérations importantes, qu'on craint d'être devinées par l'ennemi.

Le comte regnant de Pappenheim vient de se démettre du gouvernement en faveur de son fils aîné, gendre de M. le baron de Hardenberg.

Le duc de Saxe-Cobourg a fait déclarer à la diète de Ratisbonne, qu'il s'étoit réuni au cercle de la Haute-Saxe pour assurer à ses états la neutralité.

Le landgrave de Hesse-Cassel a été nommé général-feld-maréchal par le roi de Prusse.

On écrit de Vienne, qu'on s'y occupe des préparatifs du mariage de la fille de Louis XVI avec le duc d'Angoulême.

BELGIQUE.

De Bruxelles, le 14 ventôse.

Tout se prépare avec la plus grande activité sur les deux rives du Rhin pour commencer sous peu les opérations militaires: les autrichiens craignent de nouveau que les Français ne pénètrent sur la rive droite du Rhin & ne bloquent la forteresse d'Ehrenbreitstein; cette place se trouve approvisionnée pour une année; la garnison en sera composée de trois mille hommes, sous les ordres du brave colonel qui a déjà essuyé deux sièges de la part des Français. Un grand nombre de malheureux habitans des bords de la Sieg & de la Lahn, prennent déjà le parti de se retirer dans l'intérieur de l'Allemagne. Les Autrichiens vont former un camp de 12 mille hommes à Bondorf, vis-à-vis de Neuwied; on croit que cette ville sera déclarée neutre par les généraux des deux armées, comme sur la fin de la campagne passée.

Une grande partie de la bande de scélérats, connue sous le nom de *chauffeurs*, qui a désolé depuis quelques mois les départemens du Nord & du Pas-de-Calais par des assassinats & des vols de toutes especes, vient de se jeter dans nos départemens, dans la vue, à ce qu'on suppose, de se réunir aux *garoleurs* qui infestent nos frontières, de même que leur chef, un des plus atroces brigands qui ait jamais existé; il se nomme Barrotier, & est actuellement dans les prisons de Bruges. La gendarmerie nationale est de toutes parts à la recherche de ces infâmes assassins.

Les huit émigrés français arrêtés dernièrement dans un village de la Frandre, comme nous l'avons dit dans le tems, appartiennent la plupart aux familles les plus distinguées de la ci-devant noblesse; ils sont actuellement dans les prisons de Gand. L'on attend la décision du ministre de la police, à qui l'on en a écrit pour savoir si on les enverra par-devant les tribunaux criminels de leurs départemens respectifs, ou bien à la commission militaire établie à Bruxelles, pour y être jugés.

La vente de tous les objets du culte, trouvés dans les maisons religieuses, se poursuit avec la plus grande activité. Ces ventes ne produisent presque rien; tout y passe à des prix nuls. J'ai vu six statues colossales, ornées de dorures & de dentelles, vendues pour 20 sols: il en est à peu-près de même du reste. Ceux qui gagnent le plus, ce sont les administrations départementales; il y a des mois où les ventes rapportent à chaque administrateur 25 à 30 louis en sus de leurs appointemens.

F R A N C E.

DÉPARTEMENT DU BAS-RHIN.

De Strasbourg, le 11 ventôse.

Le général Scherer, qui commandoit l'armée d'Italie en 1795, est ici depuis quelques jours en qualité d'inspecteur-général de la cavalerie à l'armée de Rhin & Moselle.

Le général Pichegru se trouve aussi dans cette ville, mais sans avoir aucune mission publique.

Le général Moreau est attendu à chaque instant. On croit qu'il aura seulement le commandement de l'armée de Rhin & Moselle.

Il est arrivé à Bâle M. Talbot, un des secrétaires d'ambassade de lord Malmesbury. Cette circonstance, jointe à plusieurs autres, donne lieu de penser qu'on va renouer à Bâle une nouvelle négociation.

DÉPARTEMENT DE LA SEINE-INFÉRIEURE.

Du Havre, le 14 ventôse.

Depuis un mois il n'est entré dans notre port qu'un seul navire. Il n'y avoit pas vingt-quatre heures qu'il étoit amarré, que déjà le cinquième de sa cargaison étoit vendue. On attend avec impatience qu'il soit déchargé pour se partager le reste; ce qui prouve sans contredit combien les besoins sont pressans. Cela fait trembler sur la suite de notre pénurie, & redouble les alarmes sur la rupture projetée par le gouvernement avec les Etats-Unis. Les lettres de Paris d'hier n'étoient rien moins que rassurantes; & les Américains inquiets se hâtent de mettre

ordre à leurs affaires & de quitter une terre qui peut, par l'acte seul de la volonté du directoire, devenir ennemie. Les lettres de la Nouvelle-Angleterre répètent toutes les vives inquiétudes que l'on a conçues sur la retraite de M. Adet & sur le ton de hauteur avec lequel il a notifié au congrès son départ. Déjà plus de trente expéditions destinées pour nos ports ont été suspendues. Quelques navires trop avancés dans leur chargement ont reçu l'ordre d'aborder en Angleterre pour y prendre langue ; & il n'y a point de doute que le renvoi de M. Pinkney ne les détermine à porter ailleurs leurs richesses.

De Paris, le 17 ventôse.

On assure que les envoyés du pape sont arrivés à Paris, pour obtenir du directoire la ratification du traité conclu avec le général Buonaparte. Les conditions n'en sont pas encore bien connues ; mais il paroît certain qu'il n'y est nullement question de matières religieuses ; qu'on a renoncé à l'idée puérile de faire rétracter au pape ses bulles contre la constitution civile du clergé, afin de se ménager le plaisir de voir démentir son infallibilité. S'il faut qu'il perde tout, que du moins il conserve l'honneur.

Il paroît dans ce moment un ouvrage du plus grand intérêt ; il est intitulé : *Défense des émigrés français, par M. de Lally-Tolendal*. On y retrouve cette noble éloquence, ces mouvemens d'une belle ame, tous ces sentimens généreux qui respirent dans les écrits de M. de Tolendal. Il est impossible, après l'avoir lu, de ne pas se dire : Voilà un homme de bien, voilà un ami de la patrie. Mais nous en donnerons une beaucoup plus juste idée en en citant quelques passages.

« La guerre va cesser entre la France & les étrangers ; sera-t-elle donc éternelle entre les Français ? Il est donc vrai qu'encore aujourd'hui un représentant de l'innocence & du malheur, qui se montreroit Polve à la main, la résignation sur les levres, & l'amour de la patrie dans le cœur, seroit frappé de mort au premier pas qu'il poseroit sur le territoire des vainqueurs, sur la terre natale des vaincus, sur le sol commun où cette même patrie brûle de voir tous ses enfans se rendre mutuellement les armes & se jurer une paix éternelle.... »

« Vous soutiendrez ma voix, écrivains courageux qui, sous la verge de nos tyrans, avez songé à nous autrement que pour nous maudire. Il faut que vous connoissiez tout ce qui vous appartient dans l'entreprise hardie, au secours de laquelle je vous invoque. J'étois enséveli dans la douleur & le découragement. Je ne pleurois ni les pertes de l'ambition, ni celles de la fortune ; on peut vivre sans éclat, & la providence a daigné subvenir à mes besoins : elle a fait plus, s'il peut être pour l'homme deux patries, le ciel m'en a fait trouver une seconde. Mais que dans celle qui m'a vu naître, & dont l'amour brûlera au fond de mon cœur jusqu'à son dernier battement ; que dans le pays dont la destinée me détourne de la mienne, dont j'ai déploré les malheurs, quand il causoit tous mes maux ; dont les victoires m'ont enorgueilli, quand les vainqueurs en devenoient plus injustes pour moi ; que là, nulle voix ne fit entendre un vœu, nul cœur n'exhala un soupir dont je fusse l'objet ; que jettés par la violence loin des regards de nos concitoyens,

nous ne fussions jamais présens ni à leur ame ni à leur conscience ; voilà le tourment qu'il étoit au-dessus de mes forces de supporter, & c'est de ce poids énorme que vos écrits sont venus subitement alléger ma destinée. Vos écrits m'ont appris combien il étoit encore en France de cœurs justes & sensibles. Vos écrits ont réveillé autour de moi tout ce qu'il y avoit dans l'exil d'ames généreuses & patriotiques. Vos écrits ont fait briller le rayon d'espoir qui a ranimé mes forces, & je me suis écrié : Oui, ma voix retentira encore une fois avant de s'éteindre ».

Lorsqu'il vient à parler de notre constitution actuelle, il en relève avec complaisance tous les avantages ; il nous fait sentir que notre plus grand intérêt est de suivre religieusement la voie qu'elle nous a tracée. « C'est avec vos besoins que nous devons comparer votre constitution actuelle, dit-il ; loin de vous soulever contre elle, je vous féliciterai de l'avoir obtenue. Je professe solennellement ne pas connoître un seul degré, une seule forme d'amélioration possible dont elle ne puisse être la base ».

CORPS LEGISLATIF.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Présidence du citoyen LALOI.

Suite de la séance du 16 ventôse.

Le directoire transmet au conseil les renseignemens qui lui avoient été demandés le 19 pluviôse, sur la poursuite des écrivains qui ont provoqué, soit à la royauté, soit à l'anarchie.

Ces renseignemens ne sont autre chose qu'un rapport transmis par le bureau central. Les administrateurs déclarent que c'est l'excessive sévérité de la loi du 28 germinal qui la rend inutile, & assure ainsi l'impunité des hommes qui provoquent, soit à la royauté, soit à l'anarchie. Lebois, Crétot, Dusaulchoi, Langlois, ont été traduits tour-à-tour devant le directeur du Jury ; mais tous ont été acquittés, parce que les loix ne prononçoient d'autre peine que la mort ou la déportation dans les circonstances atténuantes.

Suit une longue nomenclature de colporteurs qui ont été arrêtés & relaxés pour avoir vendu des pamphlets contraires aux loix, pour avoir chanté le sommaire des journaux en dérision de la loi qui défend de les crier, pour avoir appelé moucharbs des agens de la police, &c.

L'auteur du nouveau pere Duchêne a été également arrêté pour ses expressions ordurieres & anarchiques.

On demande l'impression du rapport & le renvoi à une commission.

Thibaudeau. — Tous les représentans qui ont examiné la loi du 28 germinal, ont pensé comme le bureau central sur l'atrocité des peines qu'elle inflige. Qu'est-il arrivé ? Deux journalistes accusés, l'un d'avoir provoqué le rétablissement de la constitution de 93, l'autre d'avoir prêché le royalisme, ont été acquittés par le même tribunal. Un des membres du jury, recommandable par son républicanisme pur & sincère, m'a dit à ce sujet : « Ces deux journalistes méritoient une punition ; mais si nous eussions prononcé la peine de mort contre leur folie, nous nous serions regardés comme des ministres d'assassinats ».

Toutes les fois qu'une loi prononcera une peine atroce

Pour un délit léger, ou du moins pour l'expression d'un sentiment, d'une opinion quelqu'erronée, quelque dangereuse qu'elle soit, les juges ne pourront se résoudre à l'appliquer. Je ne vois pas ce que vous auriez à faire en ce moment. Ce message est une réponse à celui que vous adressâtes au directoire sur la conspiration royaliste; vous ne voulez pas faire une loi rétroactive. — Je demande l'ordre du jour.

Quiraut. — Vous ne vouliez pas connoître l'opinion des jurés sur la loi: peu vous importe que des misérables colporteurs ayent été arrêtés pour avoir insulté un agent de la police. Votre but est de connoître quelles mesures on a prises contre les journalistes qui ont traité Buonaparte d'exécuteur de la haute-justice, contre ceux qui ont avili le corps législatif, le directoire, & favorisé la conspiration royaliste qui vient d'éclater.

Vous voulez savoir si le plan annoncé dans le n°. 8 des piéces saisies chez les conspirateurs, & tendant à corrompre l'opinion publique par les journaux, à écarter les républicains des élections, à ne porter aux places que des royalistes, &c. . . ; vous voulez, dis-je, savoir si ce plan infernal existe réellement, & s'il n'est pas encore exactement suivi par des journalistes perfides? ne les voyez-vous pas tous les jours nier l'existence de la conspiration, pallier les crimes des conspirateurs, & porter de nouveaux coups à la liberté publique?

Voilà sur quoi le rapport du bureau central devoit porter. Je demande son impression & son renvoi à une commission.

Chasset. — Vous avez rendu une résolution sur la cationnie; le conseil des anciens s'en occupe: je crois que le message éclairera la commission chargée d'en proposer l'adoption ou le rejet. Je demande donc qu'il soit imprimé.

L'impression est ordonnée.

CONSEIL DES ANCIENS.

Présidence du citoyen POULAIN-GRANDPRÉ.

Séance du 16 ventôse.

Un secrétaire donne lecture de la liste des représentans qui doivent sortir au 1^{er} prairial prochain, & de ceux qui doivent rester jusqu'au 1^{er} prairial an 6. La rédaction est adoptée.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la résolution qui transfère dans la commune d'Arceville l'administration municipale du canton de Boisseaux, département du Loiret.

Goupilleau parle contre l'urgence de cette résolution; il dit que cette loi doit se faire tranquillement & qu'elle eût dû être sujette aux trois lectures prescrites par la constitution; il demande en conséquence que l'urgence soit rejetée.

Goupil-Préfeln donne quelques développemens à cette idée.

Cornilleau parle dans un sens contraire; il trouve que rien n'est plus urgent que d'indiquer à un canton le chef-lieu de son administration municipale, puisque c'est dans

quatorze jours que doivent se tenir les assemblées primaires.

Plusieurs autres membres parlent contre l'urgence. Le président met l'urgence aux voix; le conseil déclare qu'il ne peut l'adopter.

CONSEIL DES CINQ-CENTS.

Séance du 17 ventôse.

Le général Rochambeau adresse au conseil une nouvelle pétition, pour demander d'être jugé. — Le conseil arrête que la commission chargée d'examiner cette affaire, fera son rapport demain.

Sur la proposition de Rouyer, le conseil prend une résolution portant qu'on levra définitivement le séquestre mis sur les biens des habitans de Toulon qui, lorsque cette commune a été rendue aux Anglais, étoient aux armées ou demeuroient hors de Toulon.

Le conseil ordonne l'impression de six longs projets de résolution, présentés par Chasset, sur les transactions entre particuliers.

Le président proclame le résultat du scrutin fait hier, les membres qui composent la commission chargée de présenter le tableau des loix contraires à la constitution, est composée de Berlier, Engerrand, Oudot, Dumolin, & Bontoux.

Faute à corriger dans le numéro d'hier.

Page 667, 2^e colonne, ligne 55^e, au lieu de ces mots qui osera, lisez qui osa.

Bourse du 17 ventôse.

Amsterdam	60 $\frac{5}{8}$, 62 $\frac{5}{8}$.	Lausanne	1 $\frac{5}{8}$, 3 $\frac{5}{8}$.
Idem courant	58 $\frac{1}{4}$.	Londres 24 l. 15 s., 24 l. 10 s.	
Hambourg	192 $\frac{1}{4}$, 190 $\frac{1}{4}$.	Inscrip. 81. 17 s. $\frac{1}{2}$, 11 s. 6 d.	
Madrid	11 l. 2 s. $\frac{1}{2}$.	Bon de lot	9 l. 10 s.
Madrid effect.	13 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.	Mandat. 32 s., 31 $\frac{1}{2}$, 33 3 d.	
Cadix	11 l.	Or fin	102 l. 12 s. $\frac{1}{2}$.
Cadix effectiv. e.	13 l. 5 s.	Ling. d'arg.	50 l. 10 s.
Gènes	92, 92 $\frac{1}{4}$, 90 $\frac{1}{4}$.	Piastre	5 l. 4 s. $\frac{1}{2}$.
Livourne	101 $\frac{1}{2}$.	Quadruple	79 l. 15 s.
Bâle	1 $\frac{5}{8}$, 3 $\frac{1}{2}$.	Ducat d'Hol.	11 l. 7 s. $\frac{1}{2}$.
Lyon		Souverain	34 liv.
Marseille		Guinée	25 l. 4 s.
Bordeaux			

Esprit $\frac{5}{8}$, 490 livres. — Eau-de-vie 22 deg., 365 liv. — Huile d'olive, 1 l. 8 s. — Café Martinique, 2 l. 1 s. — Café Saint-Domingue, 1 liv. 18 s. — Sucre d'Hambourg, 2 liv. 5 s. — Sucre d'Orléans, 2 l. 1 s. — Savon de Marseille, 21 s. — Chandelle, 12 s. $\frac{1}{2}$. — Sel, 6 l. le sac.

Dissertation sur le régime actuel des Successions, par A. C. Gauthard, défenseur judiciaire. 1 vol. in-8°. Prix, 1 liv. 10 sols, & 2 liv. franc de port. A Paris, au dépôt des loix, place du Caroussel; & chez l'auteur, rue du Coq St-Honoré, maison du grand balcon.

Voyage dans l'intérieur des Etats-Unis, à Bath, Winchester, dans la Vallée de Shenandoha, &c. par Ferdinand M. Bayard; 1 vol. in-8°. imprimé sur papier carré fin, caractères de cicéro Didot. Prix broché 4 fr. & 5 liv. franc de port. A Paris, chez R. L. Cocheris, imprimeur-libraire, cloître Saint-Benoît, n°. 552.